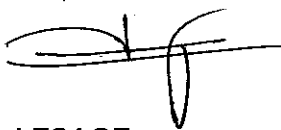


Grand-Couronne, le 8 juillet 2026.

Le Maire,



Julie LESAGE.

**DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2026

Julie LESAGE
Maire de Grand-Couronne

à

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

Administration générale
Nos réf : JL/GDP/CA n°2026-04

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 mars à 10 heures 30, les membres de la Commune de Grand-Couronne se sont réunis à 10 H 30 en salle du Conseil Municipal, rue du 24 juin 1944 et sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 25 mars 2026 conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Présents : : M. AOUICHI Yassine, Mme BAKOUR Souhila, Mme BATITI GUERY Naoual, Mme BAZIZ Karima, Mme BENTIFRAOUINE Lynda, M. CHARLEMEIN Guillaume, M. COURTOIS Bruno, Mme DE ARAUJO Bruno, M. DUBOC Patrick, M. DUGNOL Julien, Mme GRUEL Bernadette, Mme HEUX-BASCONCELO Erika, M. HULIN Nicolas, M. JURYSIK François, Mme KAFI Hélène, Mme KOTAN Secilya, M. KOTAN Taner, M. LANGLET Jean-Luc, Mme LAPART Amandine, Mme LESAGE Julie, Mme MAEGHT Bénédicte, Mme MULLER Catherine, M. OGOULATH Well, Mme PELLI Hélène, M. RAOULT Fabrice, Mme RIVETTE Véronique, M. SAGOT Denis, Mme SEBTI Cathy, M. TIARCI Prijo.

Madame Bernadette GRUEL, ouvre la séance à 10 H 30 et après avoir procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, elle constate que la condition du quorum posée par la loi est remplie et elle déclare installer officiellement les membres du conseil municipal dans leurs fonctions.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil Municipal. Madame Lynda BENTIFRAOUINE est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Madame Bernadette GRUEL déclare :

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Permettez-moi pour commencer de vous adresser toutes mes félicitations, que vous soyez élu pour la première fois ou reconduit dans vos fonctions, nous aurons ensemble le privilège et la responsabilité de représenter les couronnaises et les couronnais pendant au moins 6 ans.

L'âge aidant, me voilà encore une fois désignée doyenne de ce conseil, mais c'est un honneur renouvelé pour moi de présider cette séance d'installation et un plaisir de retrouver certains visages familiers, d'autres nouveaux, mais tous animés par l'envie de s'engager par notre commune.

Nous allons dans quelques instants procéder à l'élection de notre maire et de ses adjoints.

Je leur adresse par avance tous mes vœux de réussite.

Ils auront la charge de guider notre commune dans les années à venir et je ne doute pas qu'ils sauront le faire avec sérieux et loyauté, qualités indispensables dans nos fonctions.

Nous allons écrire l'avenir de notre ville ensemble, et rester au service de nos habitants pendant ces années, c'est un défi collectif qui doit enrichir notre démocratie locale.

Je vous souhaite à toutes et à tous un mandat constructif, dynamique et convivial, parce que travailler sérieusement n'interdit pas de le faire dans la bonne humeur.

Je vous remercie.

1. Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2025.

Le procès-verbal du 9 décembre 2025 est adopté à l'unanimité par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme MAEGHT et Mme RIVETTE).

2. Conformément à l'ordre du jour de cette séance figurant ci-dessous, Madame Bernadette GRUEL invite les membres du Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Direction Générale des Services

DGS01-29032026 - Élection du Maire 2026-2032.

DGS02-29032026 - Fixation du nombre d'Adjoints au Maire.

DGS03-29032026 - Élection des Adjoints au Maire 2026-2032.

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 modifiée par la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025, il est prévu que lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l' élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et en remet un exemplaire aux nouveaux membres du Conseil municipal.

Pôle des Ressources Administratives

PRA01-29032026 – Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués:

Madame Bernadette GRUEL prend la parole et déclare :

Je propose de désigner Manuela de Arango et Yacine Haouchi.

00:07:49 Présentateur 1

Pas d'objection, je vous remercie.

00:07:56 Présentateur 1

Cécilia Cottane, benjamine de l'Assemblée, m'insistera sur la surveillance du dépouillement, comme le préconise le procès-verbal transmis par la préfecture.

00:08:09 Présentateur 1

Je laisse les candidats à la fonction de maire se signaler.

DGS01-29032026 - Élection du Maire 2026-2032.

Madame Bernadette GRUEL fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

- L'article L 2122-1 dispose que : « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointés élus parmi les membres du Conseil Municipal ».
- L'article L 2122-4 dispose que : « le Maire et les Adjointés sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres (...) ».
- L'article L 2122-7 dispose que : « le Maire et les Adjointés sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ».

Elle ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection se tient, à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu ».

Madame la Présidente désigne deux assesseurs constituant le bureau afin de procéder au bon déroulement du dépouillement lors du vote. Elle propose de désigner Manuella DE ARAUJO et Yassine AOUICHI.

Madame la Présidente demande s'il y a des candidats et enregistre les candidatures.

Sont candidats : Madame Julie LESAGE
Monsieur Denis SAGOT

Madame Bénédicte MAEGHT demande la parole et déclare :

Mes chers collègues,

Permettez-moi, au nom du groupe Grand-Couronne Ensemble, cette prise de parole au moment d'élire le maire. Je souhaite être très clair, nous ne voterons pas pour la candidate qui nous est proposée, non par posture, mais par cohérence politique et par respect du choix exprimé par une part importante des habitants de notre commune dans ces conditions.

Il ne serait ni honnête ni responsable de nous contenter d'un vote par défaut ou d'une abstention silencieuse. C'est pourquoi notre groupe fait le choix de proposer la candidature de Monsieur Denis Sagot au poste de maire. Nous n'avons aucune illusion sur l'issue de ce vote.

Je vous rassure, nous sommes lucides, mais je refuse que les électeurs que nous représentons soient réduits au silence dès l'ouverture de ce mandat.

Leurs voix méritent d'être portées pleinement, y compris dans ce moment démocratique essentiel. La démocratie ne se résume pas à une victoire, elle oblige aussi à reconnaître et à faire vivre les voix qui n'ont pas gagné.

Se présenter aujourd'hui, c'est affirmer qu'il existe une autre voie pour notre ville, une autre manière de gouverner, plus respectueuse, cohérente et plus fidèle aux attentes des habitants.

C'est un acte de responsabilité et c'est le sens de notre engagement.

Je vous remercie.

Madame la Présidente invite les Conseillers municipaux à passer au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a fait constater à la Présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins nuls ou assimilés* :	
Nombre de bulletins blancs :	1
Suffrages exprimés :	28
Majorité requise :	15

*article L.66 du code électoral

Nombre de suffrages obtenus par candidats :

A obtenu :

- Madame Julie LESAGE : 22 voix
- Monsieur Denis SAGOT : 6 voix

DECISION

Le candidat ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions

Est déclaré élue Maire : Madame Julie LESAGE.

Madame Bernadette GRUEL déclare installée Madame Julie LESAGE, Maire et immédiatement installée.

Madame le Maire prend la parole et déclare :

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers collègues des communes voisines, chers habitants. C'est avec une émotion sincère et une profonde reconnaissance que je prends la parole aujourd'hui, à l'occasion de ce premier conseil municipal du mandat que vous venez de me confier. Être maire de notre ville, c'est s'engager pleinement à prendre soin d'elle et de chacun de ses habitants. Lorsque l'on mesure réellement ce que cela représente, c'est une responsabilité presque vertigineuse. Et pourtant, une fois encore, je suis prête à relever ce défi. Parce que dimanche dernier, vous m'avez permis de construire ce chemin à vos côtés. Je veux vous remercier très chaleureusement pour la confiance que vous m'accordez ainsi qu'à toute mon équipe.

Ce renouvellement n'est pas un simple choix de continuité, il traduit votre volonté de voir s'inscrire dans le temps, les transformations engagées.

Car oui, je le crois profondément, le temps est un allié.

Il ne joue pas contre nous, il joue avec nous, il ne fragilise pas les relations, il les renforce.

Et pour bien faire les choses, pour construire durablement, nous avons besoin de ce temps.

Mon engagement dans cette ville est ancien, profondément enraciné.

J'y ai grandi, j'y ai construit ma vie et c'est avec fidélité que j'ai accepté au fil des années les responsabilités que l'on m'a confiées. Cette fidélité, je vous la dois tout autant que vous me l'accordez, et elle guide chacune de mes décisions aujourd'hui.

Nous ouvrons une nouvelle étape pour notre ville, une étape de responsabilité, de continuité et d'ambition. Depuis 6 ans, nous avons agi avec sérieux, nous avons tenu nos engagements, nous avons redressé la situation financière malgré les crises et sans augmenter les impôts, et nous avons poursuivi les investissements utiles pour votre quotidien. Aujourd'hui, nous poursuivons ce chemin avec une conviction simple dire ce que nous faisons et faire ce que nous disons. Je

continuerai à œuvrer pour renforcer les liens entre tous les habitants, entre les générations, entre tous les quartiers et entre les citoyens et leurs élus. Car c'est dans cette confiance partagée que se construit une véritable solidarité communale. Chaque couronnais doit être respecté et c'est bien le sens du devoir et la volonté de servir tous les couronnais qui m'animent et qui animera notre action collective à l'heure où les repères évoluent et où les équilibres se fragilisent. La commune reste cet espace essentiel où l'on peut agir concrètement ensemble. Le projet que nous portons s'attache d'abord au quotidien. Je crois profondément en une politique du quotidien, celle qui répond avec sérieux, exigence et respect aux besoins concrets de chacun.

Il n'y a pas de petit problème. Chaque attente mérite d'être entendue dès lors qu'elle s'inscrit dans l'intérêt général. Mais répondre au quotidien ne signifie pas manquer d'ambition, bien au contraire. Nous devons également préparer l'avenir et faire face aux grands défis qui nous attendent, les conséquences du changement climatique qui interrogent notre sécurité, notre cadre de vie, ou encore les évolutions démographiques qui nous obligent à adapter nos politiques publiques pour les années à venir. Notre action reposera sur 3 exigences claires : être attentif au quotidien dans ses moindres détails, préparer nos territoires aux défis de demain et agir avec responsabilité pour l'environnement. Tout cela, nous devons le faire avec rigueur. Les contraintes financières sont bien réelles et nous imposerons des choix. Nous les assumons avec le souci constant de l'intérêt général, sans compromettre l'avenir de notre ville, non pas par principe, mais par éthique, parce que nous le devons aux générations futures. Nous leur devons les moyens d'agir à leur tour. En prenant cet engagement devant vous, je veux parler avec franchise. Je veux parler de la réalité que vivent nos communes, de la réalité que vivent nos habitants et de la réalité que vivent les élus locaux. Depuis plusieurs années, une évidence s'impose, l'État s'éloigne des territoires et ce sont les communes qui assurent la continuité des services essentiels. Moins de moyens, plus de responsabilités, c'est la réalité que nous vivons.

Et à Grand-Couronne, nous l'avons vécu concrètement, nous ne parlons pas d'une impression ni d'un sentiment, nous parlons de faits : manque d'effectifs dans la Police Nationale, ce qui impacte notre commissariat, des postes d'adultes relais diminués, des crédits de la Politique de la Ville qui se réduisent, des suppressions de postes dans l'éducation nationale, des dotations en baisse, des charges nouvelles transférées aux communes, des financements qui se resserrent. Et pourtant, les attentes de nos habitants restent intactes. Autrement dit, moins de moyens, mais plus de responsabilités. Ce n'est pas acceptable, ce n'est pas digne d'un service public, ce n'est pas la République que nous voulons. Lionel Jospin le disait à juste titre, l'État ne peut pas tout, mais doit faire ce qui est de sa responsabilité. Face à cet abandon, nous n'avons jamais baissé les bras.

Nous avons agi concrètement en renforçant la vidéoprotection, en renforçant les équipes, en aménageant l'espace public, en développant des actions de prévention auprès des jeunes, en travaillant avec les habitants, les bailleurs, les associations.

Nous avons assumé nos responsabilités parce que pour nous, la sécurité, la tranquillité, la cohésion sociale, ce ne sont pas des slogans, ce sont des devoirs.

Notre projet repose sur des valeurs simples et solides, la responsabilité parce qu'un élu doit agir, pas commenter, la solidarité parce qu'une commune ne laisse personne de côté, la proximité parce que la démocratie commence au coin de la rue, la dignité des territoires.

Parce qu'une ville moyenne mérite le même respect qu'une grande métropole.

Nous croyons en une République présente qui accompagne ces territoires et leur donne les moyens d'agir.

Et c'est avec cette conviction que je m'engage devant vous aujourd'hui pour mener ce projet.

Je sais pouvoir compter sur une équipe d'élus engagés, responsables et profondément attachés à cette ville.

Je les remercie pour leur confiance, leur énergie et leur esprit collectif.

Je remercie très chaleureusement notre doyenne, Bernadette Gruel, fidèle à Grand-Couronne, dont l'expérience et l'attachement à notre ville sont des repères précieux pour nous tous.

Merci, chère Bernadette.

Une élection ne se gagne jamais seule. C'est toujours une aventure humaine, exigeante et collective, dans laquelle le temps et l'engagement de chacun comptent énormément. Notre équipe est le reflet de Grand-Couronne, façonnée par des parcours, des expériences et des origines

variées. Cette diversité n'est pas un hasard, elle est notre force. Elle incarne une ville ouverte, dynamique et en mouvement. Chacun apporte sa sensibilité, son expérience, sa culture.

Et c'est cette richesse collective qui nous permet de comprendre au mieux les attentes de nos habitants et d'y répondre avec pertinence. Être élu, ce n'est pas une fonction que l'on exerce à moitié. C'est un engagement de tous les instants, une responsabilité que l'on porte chaque jour, souvent bien au-delà des heures visibles. C'est répondre présent, écouter, accompagner, décider parfois dans l'urgence, toujours avec le souci de l'intérêt général. C'est un engagement qui s'inscrit dans la durée, qui demande de la rigueur, de la disponibilité, une grande exigence personnelle.

Cet engagement se vit au quotidien et il se partage aussi avec celles et ceux qui nous entourent, car derrière chaque élu. Il y a une vie professionnelle, il y a une famille, des proches qui acceptent des contraintes, des absences, souvent des imprévus. À toutes et à tous, je veux dire ma profonde reconnaissance. Merci aux familles des élus pour leur soutien discret mais essentiel, pour leur patience et leur compréhension. Permettez-moi aussi d'avoir une pensée pour celles et ceux qui, dans l'ombre ou à mes côtés, m'accompagnent depuis tant d'années avec bienveillance et avec force. Je leur dois beaucoup. Leur soutien, leur confiance et leur présence m'ont permis de tenir, d'avancer et de continuer à servir avec conviction. C'est ensemble que nous pourrons être à la hauteur des attentes et construire l'avenir de notre commune. Fidèles à l'esprit qui nous anime, nous agissons pour tous avec constance et équité, dans le respect de chacun et avec la volonté de rassembler ce qui fait la force de notre ville, une diversité que nous devons faire vivre dans l'unité. En la servant toute entière, avec la même attention, la même écoute et le même engagement.

Je veux le dire avec force, chaque habitant compte. Il n'y aura aucune division entre les quartiers, aucune opposition entre les réalités de notre territoire, qu'il s'agisse de secteurs résidentiels, d'habitats collectifs ou d'espaces plus naturels. Chacun mérite la même attention, le même engagement et la même ambition. Un territoire commun composé d'espaces différents. Chacun avec ses besoins, ses attentes, ses relations propres. Pourtant, une ambition m'anime : rassembler, servir l'intérêt collectif. L'objectif est que chaque habitant, quel que soit son secteur, puisse être entendu et obtenir une réponse adaptée à ses besoins. Je continuerai donc de venir à votre rencontre, à échanger avec vous, à vous écouter. C'est ainsi que nous pourrons continuer à avancer ensemble. Je souhaite aussi m'adresser aux élus de l'opposition. Siéger dans ce conseil municipal est une responsabilité que nous partageons tous. Le débat démocratique est indispensable et je serai particulièrement attentive à ce qu'il se déroule dans un esprit de respect et d'écoute. Mais ce débat doit être utile. La diversité des points de vue est une richesse pour notre commune dès lors qu'elle s'inscrit dans une volonté constructive. Les échanges, les questionnements et les contributions de chacun participent à faire avancer nos réflexions et à améliorer nos décisions. Notre ville mérite un engagement sincère, exigeant et tourné vers l'intérêt général. Pour ma part, j'ai toujours veillé à maintenir un dialogue ouvert et je forme le vœu que nous puissions ensemble poursuivre nos travaux dans cet esprit de responsabilité et de respect mutuel au service de tous les habitants. La campagne électorale est terminée.

Dans les semaines et les mois à venir, de nombreux projets préparés lors du précédent mandat verront le jour parce que l'action publique ne s'arrête pas aux échéances électorales, mais s'inscrit dans la durée, avec constance et détermination. Dès demain, nous agissons avec méthode parce qu'un mandat ne commence pas dans 6 mois, un mandat commence dès le lendemain de l'élection. Nos engagements sont clairs renforcer encore la présence sur le terrain pour la tranquillité publique, amplifier la transition écologique. Soutenir les actions de prévention et d'accompagnement des jeunes, défendre sans relâche les intérêts de notre commune auprès de l'État, protéger le pouvoir d'achat des habitants en maintenant une gestion responsable, investir dans l'éducation, car l'avenir d'une commune se joue dans les écoles.

Aujourd'hui, nous devons le dire avec clarté, l'éducation prioritaire est fragilisée, parfois abandonnée au moment même où nos enfants en ont le plus besoin, dans certains quartiers, là où les difficultés sociales sont les plus fortes. On décide de fermer des classes, parfois même une 2e en 2 ans. Ce n'est pas une question technique, c'est une question de justice, d'égalité et de responsabilité. Notre engagement sera respectueux mais ferme, respectueux des institutions, du dialogue et des partenaires de l'éducation nationale, mais ferme dans la défense de nos enfants, de nos écoles, dans la défense de notre ville. Nous ne laisserons pas s'installer l'idée que certains territoires devraient se contenter de moins. En vous disant cela, je pense particulièrement à l'école

Victor Hugo. Nous continuerons le combat engagé pour que cette école soit pleinement reconnue dans les dispositifs adaptés et en faire un véritable pôle communal d'accompagnement à la parentalité et à la réussite éducative ouvert à tous les jeunes de la ville. Cela signifie renforcer l'accompagnement des familles, soutenir la réussite éducative, créer des espaces d'écoute et de soutien éducatif, mobiliser les acteurs sociaux, éducatifs et associatifs. Agir tôt, agir fort, agir ensemble parce que l'école ne peut pas tout. Mais sans l'école, rien n'est possible. Bien sûr, notre ambition ne se limite pas à une école, elle concerne toute la ville. Nous voulons une ville où l'enfance et la jeunesse s'épanouissent, où chaque enfant a sa chance, où chaque famille est soutenue. Nous ne demandons pas des privilèges, nous demandons que les moyens suivent les besoins, que l'école reste la priorité nationale, y compris dans les quartiers populaires.

Parce qu'un enfant accompagné aujourd'hui, c'est un adulte autonome demain. Parce qu'investir dans l'école, c'est investir dans la paix sociale, dans la cohésion, dans l'avenir. Pour mener ces projets, je sais pouvoir compter sur les agents municipaux dont je tiens à saluer le professionnalisme et le dévouement. Ils sont au quotidien les acteurs essentiels de la mise en œuvre de nos politiques publiques et les garants de nos valeurs républicaines. Mes chers collègues, chers habitants, nous avons été élus pour servir, pour agir. Et pour rassembler, c'est avec humilité, détermination et fidélité à nos valeurs que j'exercerai ce mandat.

L'amour de notre ville, l'exigence d'une qualité de vie pour tous et la volonté de porter des projets utiles et ambitieux continueront de guider chacune de nos actions.

Avançons ensemble avec confiance au service de tous.

Je vous remercie.

Merci à toutes et tous.

Monsieur Denis SAGOT prend la parole et déclare :

Madame la Maire, mes chers collègues,

Vous êtes élue maire de Grand-Couronne, nous en prenons acte.

Mais chacun ici le sait, il ne s'agit pas d'une victoire large, 191 voix d'écart, une ville partagée, une confiance mesurée quand un mandat commence dans un tel équilibre. Il impose plus d'écoute que de certitude. Notre liste, Grand-Couronne Ensemble, est arrivée en tête dans la grande majorité des bureaux de vote. Cela mérite non pas une contestation, mais une réflexion. C'est ma première remarque sur ce scrutin, on peut gagner une élection sans vraiment convaincre une ville. Mais ce résultat dit aussi autre chose. Il révèle des réalités différentes selon les quartiers de notre commune, quand les équilibres électoraux reposent fortement sur certains territoires ou quartiers. Cela doit interroger sur la manière dont la ville est vécue et parfois ressentie. Nous devons collectivement veiller à ce que Grand-Couronne reste une ville unie, où aucun quartier ne se sent ni oublié, ni mis à distance. Nous pensons qu'une ville ne peut pas durablement se construire sur des équilibres fragiles. Pendant 6 ans, nous avons exercé notre rôle d'opposition avec constance et sérieux, non pas dans l'opposition stérile, mais dans une opposition utile, exigeante, engagés au service de l'intérêt général, nous avons alerté lorsque des décisions, nous semblaient fragiliser l'équilibre de notre commune. Nous avons proposé avec des idées concrètes, construites, souvent étayées, toujours sincères, et nous avons questionné parce que notre devoir, dans une démocratie vivante, demander des comptes, éclairer des choix, anticiper les conséquences. Ce rôle, nous l'avons assumé pleinement, non pas par posture, mais par responsabilité. Responsabilité vis-à-vis de nos électeurs mais aussi de l'ensemble des habitants. Et pourtant, pas toujours entendus, parfois à peine écoutés et trop souvent moqués, comme si le débat démocratique pouvait se résumer à une formalité. Comme si le désaccord était un problème alors qu'il est une richesse.

Comme si la contradiction affaiblissait l'action publique alors qu'elle la renforce. Car, comme le rappelait Michel Rocard, la démocratie, c'est d'abord le respect de ceux qui ne sont pas d'accord avec vous. La démocratie ne s'arrête pas au mur de cette Assemblée, car ce que nous portons ici, parfois seuls, trouvait en réalité un écho bien réel sur le terrain, dans les quartiers, dans les associations, dans les échanges du quotidien. Et les résultats de cette élection sont venus la confirmer avec force. Ces alertes n'étaient pas des critiques isolées, elles étaient le reflet d'inquiétudes, d'attentes et d'espoirs largement partagés. C'est cela que ce scrutin révèle. Et c'est cela que nous continuerons à porter avec détermination.

À ce titre, je souhaite la bienvenue à notre collègue Nawal Battiti Guerri, qui fait son entrée dans l'opposition aujourd'hui et qui, j'en suis certain, partage cette analyse et ses valeurs. Le mandat précédent laisse à cet égard des enseignements très concrets. La commission urbanisme, par exemple, s'est réunie à peine deux fois en six ans. C'est une manière assez singulière de traiter des enjeux pourtant structurants pour l'avenir d'une ville. Lors de la crise sanitaire, nous avons proposé la création d'une commission pour évaluer l'impact du COVID sur les finances de la commune. Cette proposition avait été accueillie favorablement. Une bonne idée semble-t-il, mais elle n'a jamais été mise en œuvre. Comme quoi, entre dire oui et faire, il reste parfois un espace que nous espérons voir se réduire dans ce nouveau mandat. Car une commission qui ne se réunit pas ou une proposition qui ne se concrétise jamais, ce n'est pas un détail administratif, c'est un symptôme démocratique. Je souhaite ce matin également dire un mot sur le tissu associatif local. Une ville vit par celles et ceux qui s'engagent, bénévoles, responsables associatifs, acteurs du sport, de la culture, de la solidarité. Ce premier cercle et même ce 2ème cercle fait vivre la ville bien au-delà des institutions. Or, beaucoup de ces acteurs ont été fragilisés au cours du précédent mandat. Des structures qui fonctionnaient ont été remises en cause, parfois affaiblies. Je pense notamment à l'Office Municipal des Sports. J'étais bien obligé d'y venir. Vous n'avez pas simplement cherché à le réformer, vous avez voulu le faire disparaître. C'est une décision à la fois inutile et profondément contre-productive, car détruire ce qui fonctionne déjà ne relève ni du courage ni de la vision. C'est bien souvent le signe d'une faiblesse politique, celle de ne pas savoir construire sans effacer. Et au-delà du principe, les conséquences sont concrètes. Une ville qui fragilise ses associations fragilise aussi ce qui la fait tenir son lien social, son engagement citoyen, son équilibre au quotidien. Par ailleurs, permettez-moi un rappel simple vous exercez des responsabilités municipales depuis 2014 au sein de majorités successives. À ce titre, vous avez pleinement participé aux choix structurants de notre commune. Cette expérience, personne ne la conteste, mais elle appelle aussi de la cohérence. On peut vouloir tourner une page. Encore faut-il reconnaître qu'on a contribué à l'écrire. En 2020, vous avez fait un choix politique différent, nous le respectons. Mais cela ne peut pas justifier de disqualifier tout ce qui a été fait auparavant. Car la mémoire des habitants, elle, ne s'efface pas. Ils savent, ils se souviennent et ils ne sont pas dupes. Madame Lesage, on ne peut pas tout effacer. Alors ce mandat devra être différent, sur la méthode, sur la place du débat et sur la considération des élus. Sur l'éthique également, les situations passées dans votre majorité ont fragilisé la confiance. Une charte existe. Elle devra être renforcée, appliquée et incarnée. L'exigence éthique n'est pas une option, c'est une condition de la confiance publique. À ce moment, je souhaiterais également avoir un mot pour les agents de notre commune. Les agents du service public sont au cœur de notre action. Leur engagement mérite d'être reconnu. Au cours du mandat précédent, nous avons été régulièrement interpellés. Cela traduit des attentes fortes. Quand les agents s'expriment, ce n'est jamais anodin car la qualité du service public commence toujours par la qualité des conditions dans lesquelles il est rendu. Nous y serons particulièrement attentifs. Je souhaite également élargir mon propos à la place de Grand-Couronne, au sein de la métropole Rouen-Normandie. Alors, je ne sais pas si des représentants de la métropole sont parmi nous. Il y a beaucoup de monde. En tout cas, je sais que mes propos leur seront remontés. Grand-Couronne est une commune qui contribue fortement aux ressources de la métropole, notamment par son activité industrielle et portuaire. Nous sommes donc une commune qui compte.

Mais dans le quotidien, ce poids ne se traduit pas toujours par un niveau de service équivalent. J'en veux pour preuve le réseau de chaleur urbain qui n'a jamais trouvé l'oreille du président, alors qu'il permettrait de réduire considérablement la facture énergétique des habitants de Grand-Couronne, tout en aidant la Chapelle d'Arblay dont le combat est toujours d'actualité, je le rappelle. Un autre message, excusez-moi Madame Lesage, j'en profite pour défendre les intérêts de notre ville. Autre message sur les mobilités cette fois, pour parcourir 15 km jusqu'à Rouen, nos habitants mettent souvent 01h00-01h30, les alternatives sont insuffisantes. A 15 km de la ville-centre, on ne devrait pas avoir le sentiment d'être à 01h30. Les vélos en libre-service sont aujourd'hui présents dans de nombreuses communes, mais toujours absents à Grand-Couronne. Pourtant, notre ville contribue comme les autres. On est donc en droit d'attendre davantage que le minimum. Dimanche soir, en regardant certaines scènes à Paris ou à Rouen, j'ai souri. Ces tours en vélo pour célébrer une victoire sous l'œil des caméras sont visiblement devenus un passage obligé. A Grand-

Couronne, au moins, la question ne s'est pas posée, faute de vélos en libre-service, vous avez été privée de cet exercice, Madame le Maire. Mais au-delà de l'image, cela dit quelque chose de plus sérieux, chez nous, le service n'existe tout simplement pas. Et ce retard n'est pas anodin. Il interroge notre capacité à agir concrètement pour les mobilités du quotidien, pour la transition écologique, mais aussi pour le pouvoir d'achat des habitants. Car le vélo, ce n'est pas un symbole, c'est une solution. Et les habitants, eux, n'attendent pas une mise en scène, ils attendent des réponses concrètes. Alors oui, le message est simple, il est temps que Grand-Couronne rattrape son retard. Rappelons également que la gare la plus proche est celle de Oissel, avec les communes de Oissel et de Saint-Étienne Du-Rouvray, nous portons un projet de RER urbain. Cependant, un tel projet n'a de sens que s'il est réellement accessible à tous. On ne peut pas construire un service express métropolitain sur rail en laissant une partie des habitants sur le quai. Être proche d'une gare ne suffit pas, encore faut-il pouvoir s'y rendre facilement. Un projet de liaison qui permettrait de relier Elbeuf à Louviers en passant par Grand-Couronne, Saint-Sever etc... existe bien depuis de nombreuses années. En attendant que celui-ci voit enfin le jour, les habitants n'ont malheureusement pas d'autre choix que de se rendre à Oissel par leurs propres moyens. Nous demandons donc le déploiement de vélos en libre-service, j'insiste, et des liaisons directes vers la gare de Oissel, parce qu'au bout de la métropole, on ne doit pas être au bout des services. Madame le Maire, vous avez été réélue mais vous êtes attendue. Pour notre part, nous aurons une opposition claire, constante et exigeante. Nous ne serons ni silencieux, ni complaisants, mais nous serons utiles. Nous ne sommes pas ici pour gêner, nous sommes ici pour représenter, alerter et proposer. Nous porterons la voix des habitants, nous ferons vivre le débat et nous verrons à ce que ce conseil redevienne pleinement un lieu de décision partagée. À Grand-Couronne, les habitants n'attendent pas seulement que l'on décide pour eux, ils attendent que l'on décide avec eux.

Je vous remercie.

Madame Naoual BATITI demande la parole et déclare :

Madame le Maire,

Chers collègues,

Chères couronnaises, chers couronnais,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude envers celle et ceux qui nous ont accordé leur confiance, qui ont cru à notre projet et à notre vision. Pour Grand-Couronne, leur engagement ne s'arrête pas au soir d'une élection. Il se prolonge aujourd'hui à travers la voix que je porterai seul et personnellement ici, dans cette assemblée. Je veux également adresser mes félicitations à Madame le Maire, Julie Lesage. Félicitations pour sa réélection. Le verdict des urnes appelle au respect mais aussi à la responsabilité collective. Car au-delà des responsabilités, au-delà des sensibilités, pardon et des parcours, nous partageons une mission commune. Être au service des habitantes et des habitants de Grand-Couronne aujourd'hui ouvre une nouvelle phase de travail au service de notre commune. Une phase qui appelle engagement, responsabilité et esprit collectif. Un engagement pour écouter, comprendre, proposer. Un engagement pour agir avec sérieux, avec exigence et constance. Je siégerai dans cette assemblée avec un esprit clair, sans sectarisme, sans posture, mais avec conviction. Une conviction que notre ville mérite une action publique à la responsabilité, à la fois responsable, innovante et proche du terrain. Notre liste Grand Couronne vers l'avenir a porté des propositions concrètes, constructives et construites avec les habitants de Grand-Couronne, en tout cas ceux qui ont voté pour nous.

Je continuerai à les défendre ici avec détermination et avec humilité, pour une gestion rigoureuse des finances publiques, pour un cadre de vie apaisé et sécurisé, pour une ville attractive, un centre-ville attractif, pour une attention constante portée à la jeunesse, aux familles et à nos aînés, pour une ville qui valorise ses talents, ses associations, ses forces vives, ses acteurs locaux. Mais au-delà des propositions, je veux affirmer un état d'esprit, celui d'une élue accessible, à l'écoute et engagée, celui d'une opposition constructive, capable de soutenir ce qui va dans le bon sens, mais aussi questionner et d'alerter et de proposer. Car la démocratie locale ne s'affaiblit pas dans le débat, elle s'enrichit. Je n'oublie pas d'où je viens, je n'oublierai pas d'où je viens.

Je n'oublie pas les rencontres, les échanges sur les marchés, dans les quartiers, auprès des associations, des commerçants, des habitants. C'est cette proximité qui guidera à chaque fois chacune de mes prises de parole et mes prises de position pour nos concitoyennes et nos concitoyens de Grand-Couronne. Je leur dis, votre voix ne s'est pas arrêtée aux urnes. Elle entre aujourd'hui au Conseil municipal et je m'engage à la porter avec fidélité, avec respect et avec détermination et avec beaucoup d'humilité. Avec vous et ensemble, au-delà des clivages, venez en fait vivre une ambition commune, cette ville qui avance, qui rassemble, et qui regarde vers l'avenir avec confiance, main dans la main. Grand-Couronne, c'est nous tous. Venez, on travaille tous ensemble parce que nous aimons cette ville. Au fond, c'est ce qui compte. Alors, chiche, on travaille ensemble. Merci.

Madame le Maire prend la parole et déclare :

Monsieur Sagot, à la prochaine création de piste cyclable, je vous inviterai à l'inaugurer en vélo avec moi, peut-être pas en tandem, c'est compliqué, mais en vélo, on l'inaugurera très bientôt.

Je vais donc procéder à l'adoption de la délibération sur la fixation du nombre d'adjoints.

DGS02-29032026 - Fixation du nombre d'Adjoints au Maire.

RAPPORT

Madame le Maire indique qu'en application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum du nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 8 adjoints au maire maximum. Donc, en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 8 adjoints.

DECISION

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir cet effectif et de fixer à 8 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Rapport adopté à l'unanimité par 29 voix pour.

DGS03-29032026 - Élection des Adjoints au Maire 2026-2032.

RAPPORT

Madame le Maire indique que dans les communes de plus de 1 000 habitants, les Adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection se déroule à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Est candidate la liste suivante :

Liste 1 conduite par Fabrice RAOULT.

- 1^{er} Adjoint : Fabrice RAOULT
- 2^{ème} Adjoint : Karima BAZIZ
- 3^{ème} Adjoint : Prijo TIARCI
- 4^{ème} Adjoint : Manuella DE ARAUJO
- 5^{ème} Adjoint : Guillaume CHARLEMEIN
- 6^{ème} Adjoint : Hélène KAFI
- 7^{ème} Adjoint : Yassine OUICHI
- 8^{ème} Adjoint : Hélène PELLI

Le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Le Maire proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins nuls ou assimilés* :	/
Nombre de bulletins blancs :	7
Suffrages exprimés :	22
Majorité requise :	12

DECISION

Le Conseil municipal a proclamé adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Fabrice RAOULT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- 1^{er} Adjoint : Fabrice RAOULT
- 2^{ème} Adjoint : Karima BAZIZ
- 3^{ème} Adjoint : Prijo TIARCI
- 4^{ème} Adjoint : Manuella DE ARAUJO
- 5^{ème} Adjoint : Guillaume CHARLEMEIN
- 6^{ème} Adjoint : Hélène KAFI
- 7^{ème} Adjoint : Yassine OUICHI
- 8^{ème} Adjoint : Hélène PELLI

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 modifiée par la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 et dès lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints; le maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et en remet un exemplaire aux nouveaux membres du Conseil municipal.

PRA01-29032026 – Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués.

RAPPORT

Madame le Maire informe le conseil municipal détermine librement les taux des indemnités allouées aux élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maxima fixés par la circulaire en vigueur.

L'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient **dans les 3 mois suivant son installation** ».

Depuis le 1^{er} janvier 2016, quelle que soit la strate démographique de la commune, tous les Maires bénéficient automatiquement du taux maximal en vigueur sans délibération expresse du conseil municipal. Toutefois, à la demande du maire, le conseil municipal peut, par délibération, fixer l'indemnité à un taux inférieur.

La commune de Grand-Couronne totale authentifiée en 2025 compte 9 939 habitants. Le taux maximal de l'indemnité du Maire est de 58.3 % et pour un adjoint 23,32% de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

La commune qui avait auparavant la qualité de chef-lieu de canton avant les modifications territoriale des cantons introduites par la loi n°2013-403 du 17 juin 2013, les indemnités réellement octroyées peuvent être majorées de 15 %, en application des articles L 2123-22 et L 2123-23 du C.G.C.T.

La commune a bénéficié au cours des exercices des trois années précédentes de la dotation de la solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue aux articles L 2334-15 du C.G.C.T., les indemnités peuvent être majorées en application à la strate supérieure du barème indemnitaire. La majoration est appliquée sur l'indemnité versée à l'élu et non sur le maximum autorisé.

Toute délibération du conseil municipal qui concerne les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus municipaux. Le tableau doit-être validé par le conseil municipal selon l'article L 2123-20-1 du C.G.C.T.

Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués est proposé comme suit :

- Maire : 41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 1^{er} adjoint : 24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 2^{ème} au 8^{ème} adjoint : 17.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 1^{er} au 3^{ème} conseiller municipal délégué : 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 4^{ème} conseiller municipal délégué : 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

DECISION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer comme ci-dessus le montant de base des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués avec effet à la date d'entrée en fonction des élus dans les conditions prescrites par la loi ;
- D'approuver le versement des majorations relatives aux communes chef-lieu de canton et aux communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
- D'approuver le tableau récapitulatif ci-dessous, annexé à la présente délibération
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget correspondant.

Madame Bénédicte MAEGHT demande la parole et déclare :

Madame le Maire, je souhaite intervenir concernant cette délibération relative aux indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués. Je tiens tout d'abord à confirmer que l'engagement des élus est exigeant, vous l'avez rappelé, chronophage et mérite reconnaissance. Il ne s'agit donc pas de remettre en cause le principe même d'une indemnisation qui est légitime. Il ne s'agit pas non plus, bien sûr, de contester la légalité des choix qui nous sont proposés. Cependant, dans le contexte économique actuel et au commencement d'une hausse des coûts que subira également le budget de la commune, il me semble important de nous interroger sur le niveau de ces indemnités. La délibération qui nous est proposée mentionne que les indemnités des élus peuvent être majorées parce que la commune de Grand-Couronne bénéficie de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. Cette aide nationale n'est pas anodine. Elle existe pour soutenir les communes confrontées à des difficultés sociales importantes, notamment dans nos quartiers prioritaires. Elle doit permettre d'agir concrètement pour améliorer le quotidien des habitants, renforcer la cohésion sociale, soutenir l'éducation, l'insertion, la sécurité et le cadre de vie. Or, aujourd'hui, vous faites le choix de vous appuyer sur cette situation pour majorer les indemnités des élus. Et nous le contestons à l'heure où de nombreux grands-couronnais font face à des difficultés réelles, pouvoir d'achat, accès aux services, conditions de vie. La priorité devrait être d'investir chaque euro disponible là où il est utile, où il transforme concrètement le quotidien. La DSU n'est pas une opportunité financière pour les élus, c'est un levier de justice sociale. Notre responsabilité collective est de garantir que chaque euro reste l'intérêt général. La priorité doit rester d'améliorer du quotidien des citoyens et non pas des intérêts particuliers. C'est une question de justice. Mais aussi de confiance entre les citoyens et leurs représentants. En défendant une utilisation juste et transparente de ces fonds, nous défendons bien plus qu'un budget, nous défendons l'équité et la solidarité. C'est pour cette raison que nous voterons contre cette délibération.

Madame le Maire prend la parole et déclare :

J'ai presque envie de vous remercier sur cette intervention car vous me permettez d'apporter quelques éléments de clarification. Il me semble important de rétablir les faits et de dire ce qui me semble juste d'être dit. Oui, effectivement, nous appliquons un mécanisme qui est lié à la DSU comme le permet la loi. Mais, je tiens à le dire très clairement, l'enveloppe globale des indemnités n'a pas été augmentée, au contraire, elle a même diminué. On est passé de 231% de l'indice brut à 222,5% aujourd'hui. Elle était en 2014 à 231% également. Il n'y a jamais eu d'augmentation des indemnités des élus. Aujourd'hui, aucun élu, aucun adjoint, ni même le maire ne perçoit plus d'indemnités que ce qui avait été précédemment voté avant 2020. Et même, je pourrais même dire qu'il y a des situations qui étaient assez étonnantes avec des indemnisations complètement différentes. Y compris pour des fonctions comparables autour de cette table, même pour des conseillers délégués qui percevaient des indemnités supérieures à celles du premier adjoint

aujourd'hui. Donc je le dis avec fermeté, non, l'enveloppe globale des indemnités n'a pas augmenté, au contraire, elle a même diminué.
Voilà ce que je voulais apporter en clarification et merci de me permettre de le faire.
Donc j'ai noté pour vos votes contre.

Madame Souhila BAKOUR demande la parole et déclare :

Voilà, vous avez rappelé au début de cette instance, la transparence. Effectivement, vous évoquiez que l'enveloppe n'a pas changé. Enfin, elle est de droit cette enveloppe. En tout cas, l'enveloppe des élus, vous êtes- en droit de l'utiliser. Nous, on parle de la majoration DSU, donc il y a bien eu une augmentation. Il y a bien eu une DSU qui n'était pas versée préalablement. Aussi, concernant votre remarque sur ce conseiller délégué qui aurait perçu une indemnité d'élus, je vous rappelle simplement l'histoire, Madame Lesage, c'est à dire que à ce moment-là, on a eu un maire qui est décédé, Monsieur Lamazouade. Il y a eu des réélections et il y a eu des changements de fonction et de portefeuille. D'accord, donc cet élu conseiller délégué, a repris les fonctions du premier adjoint avec les délégations quasiment du premier adjoint. C'est ce qui justifie en tout cas son indemnité. Voilà, donc je voulais rajouter cette précision à tous et je pense que en tout cas le montant de cette d'indemnité était complètement justifié et je rappelle qu'à l'époque Monsieur le Maire ne percevait pas d'indemnité de maire parce qu'il était contre le cumul des mandats et que son indemnité à Monsieur le Maire, Monsieur Dupray, pour ne pas le citer, était reversée de manière complètement équitable à tous les adjoints.

Madame le Maire prend la parole et indique :

On ne conteste pas le montant des indemnités, nous..

Rapport adopté à l'unanimité par 23 voix pour et 6 contre.

Annexe

**Département de la
Seine Maritime**

Canton d'Elbeuf

COMMUNE DE GRAND COURONNE

Population : 9 939 habitants



TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

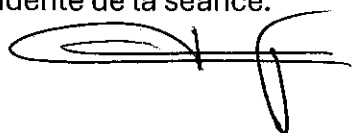
Annexé à la délibération du 29 mars 2026

Indemnités de base du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués = 109 751.04€ pour l'année				
BENEFICIAIRES	INDEMNITES en % de l'indice brut terminal de la fonction publique			
	De fonction	Chef-lieu de Canton	Majoration DSU	TOTAL en %
MAIRE	41 %	(15% de l'indemnité de base réellement attribuée)	47.54 %	53.69
1^{er} Adjoint	24 %	(15% de l'indemnité de base réellement attribuée)	29.43 %	33.03
Du 2^{ème} Adjoint au 8^{ème} Adjoint	17.5 %	(15% de l'indemnité de base réellement attribuée)	21.46 %	24.08
1^{er} au 3^{ème} Conseillers Municipaux délégués	10 %	(15% de l'indemnité de base réellement attribuée)	12.26 %	13.76
1 Conseiller Municipal délégué	5 %	(15% de l'indemnité de base réellement attribuée)	6.13 %	6.88
Total (Plafond réglementaire de l'enveloppe 244.6%)	222.5 %	33.31%	270.13 %	303.44 %

Madame le Maire déclare que la séance est terminée et remercie le public d'être venu aussi nombreux ce matin.

Fin de séance à 11 H 50.

Madame le Maire,
Présidente de la séance.



La Secrétaire de séance,
Madame Lynda BENTIFRAOUINE.

